

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE D'ASSERMENTATION ET D'INSTALLATION DES AUTORITÉS DE LA COMMUNE DE CHAMBLON, le 10 JUIN 2026

Ordre du jour :

1. Appel et assermentation des membres du Conseil général
2. Assermentation des membres de la Municipalité
3. Élection du Président du Conseil général
4. Élection du secrétaire du Conseil général
5. Lecture et adoption du procès-verbal d'installation

Fin de la cérémonie de l'assermentation et d'installation du Conseil général

6. Sous la direction de la Présidente, nomination des membres du bureau du Conseil, à savoir : 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents, secrétaire remplaçant (e) du Conseil général, scrutateurs et leurs suppléants.
7. Nomination des membres de la commission de gestion et des finances, d'urbanisme et de la commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes.
8. Nomination des délégués aux associations intercommunales et autres représentations
9. Divers

Les points 1 à 5 de l'ordre du jour figurent dans le procès-verbal établi directement lors de la séance d'assermentation et d'installation des autorités de la commune de Chamblon. Procès-verbal adopté et qui figure aux pages 570 à 575 du présent registre.

Elue à la présidence du Conseil général, Mme Lise Hofmann remercie l'assemblée pour la confiance accordée. Dans son allocution, elle rend hommage aux autorités sortantes, salue l'entrée en fonction des nouvelles autorités communales et souligne l'importance de la transmission, de la continuité institutionnelle et de l'engagement citoyen. Elle exprime sa volonté de présider le Conseil général dans un esprit d'impartialité, de respect et de collaboration au service de la collectivité.

6. Nomination des membres du bureau du Conseil

Il est ensuite procédé à la constitution du bureau du Conseil général ainsi qu'à la nomination des commissions permanentes.

La Présidente rappelle aux membres du Conseil que la participation aux séances fait partie intégrante des responsabilités liées au mandat qui leur a été confié.

Conformément à l'article 8 du règlement du Conseil général, la présidence, les vice-présidences, les scrutateurs et les scrutateurs suppléants sont élus pour une durée d'une année.

La secrétaire du Conseil général, son/sa remplaçant/e ainsi que les membres des commissions permanentes sont, quant à eux, élus pour la durée de la législature 2026-2031.

La Présidente rappelle également que les règles formelles du Conseil général demeurent applicables. Les conseillères et conseillers prenant la parole sont priés de se lever, d'indiquer leur prénom et leur nom et de s'exprimer en utilisant la forme du vouvoiement.

6.1 Vice-Président(e)

La Présidente rappelle que l'article 24 du règlement du Conseil général prévoit que les vice-présidents sont élus au scrutin individuel secret. Elle précise toutefois que, conformément à l'article 9 du même règlement, lorsqu'un seul candidat est proposé pour un poste à pourvoir, l'élection peut avoir lieu tacitement.

Elle relève que les fonctions de vice-présidence ont été assumées, durant la législature précédente, par **Mme Marie-Claire Pilloud** et elle-même.

La Présidente souligne l'importance du rôle de la vice-présidence pour assurer la continuité du Conseil général ainsi que la transmission progressive des responsabilités au sein du Bureau. Elle rappelle également que la première vice-présidente ou le premier vice-président est appelé à assurer la présidence en cas d'absence ou d'empêchement.

Elle relève que cette responsabilité revêt une importance particulière au cours de la présente législature, le Conseil comptant moins d'anciens présidents en son sein que par le passé. Elle indique qu'elle veillera à transmettre à la personne élue les éléments nécessaires afin de lui permettre de se familiariser progressivement avec cette fonction et les responsabilités qui en découlent.

La Présidente demande ensuite à **Mme Marie-Claire Pilloud** si elle souhaite reconduire son mandat de vice-présidente pour la législature 2026-2031.

Mme Marie-Claire Pilloud fait savoir qu'elle est disposée à poursuivre son engagement pour un nouveau mandat, mais en qualité de deuxième vice-présidente.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **Mme Marie-Claire Pilloud** est élue tacitement au poste de deuxième vice-présidente, sous les applaudissements de l'assemblée.

Le poste de premier vice-Président(e) demeure dès lors vacant. Aucun candidat ne se manifestant lors de la présente séance, il est décidé de reprendre cet objet lors de la prochaine séance du Conseil général.

6.2 Secrétaire remplaçante

La Présidente rappelle que **Mme Zoé Collet** ayant été nommée secrétaire du Conseil général, le poste de remplaçante est désormais vacant.

M. Alain Jancek fait acte de candidature. Aucune autre candidature n'étant proposée, il est élu tacitement sous les applaudissements de l'assemblée.

6.3 Scrutateurs titulaires

Conformément au règlement du Conseil général, le Bureau est constitué de deux scrutateurs et deux scrutateurs. Les fonctions de scrutateurs ont été assumées, durant l'année écoulée, par **Mme Marta Mizraji** et **M. Alex Hasler**.

Elle indique avoir été informée que **Mme Marta Mizraji** ne souhaitait pas reconduire son mandat et la remercie pour son engagement.

M. Alex Hasler fait part de sa volonté de poursuivre son mandat de scrutateur. En l'absence d'autre candidature, il est réélu tacitement à cette fonction.

Mme Karine Mischler fait acte de candidature. Elle est élue tacitement. Les scrutateurs élus sont applaudis par l'assemblée.

6.4 Scrutateurs suppléants

La Présidente rappelle que les fonctions de scrutatrices suppléantes ont été exercées, durant l'année écoulée, par **Mmes Brigitte Affolter et Tiffany Viva**.

Mme Brigitte Affolter étant absente lors de la séance. Le poste correspondant demeure dès lors vacant.

Mme Tiffany Viva fait part de sa volonté de poursuivre son mandat. En l'absence d'autre candidature, elle est réélue tacitement sous les applaudissements de l'assemblée.

La Présidente ouvre l'appel à candidature pour le siège restant à pourvoir. **Mme Mariella Granelli** fait acte de candidature. Aucune autre candidature n'étant proposée elle est élue tacitement sous les applaudissements de l'assemblée.

7. Nomination des membres de la commission de gestion et des finances, d'urbanisme et de la commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes.

7.1 Commission de gestion et des finances

La Présidente rappelle que, conformément au règlement du Conseil général, cette commission est composée de cinq membres et d'un suppléant.

L'actuelle commission est composée de M. Damien Degrange (Président), MM. Bruno Karlen, Simon Pilloud et Antoine Rouiller, Mme Françoise Schenk, M. Mauro Carpita comme suppléant.

M. Damien Degrange et M. Simon Pilloud font part de leur volonté de poursuivre leur engagement au sein de la commission.

M. Bruno Karlen étant absent, son siège doit être repourvu.

Mme Françoise Schenk et M. Antoine Rouiller indiquent être disposés à poursuivre leur mandat uniquement en l'absence de nouvelles candidatures.

MM. Michael Schmutz, Cyril Gummy et Johan Bakkers font alors acte de candidature. Aucune autre candidature n'étant proposée, ils sont élus tacitement membres de la Commission de gestion et finances, sous les applaudissements de l'assemblée.

Compte tenu de ces nouvelles candidatures, **M. Antoine Rouiller et Mme Françoise Schenk** ne sont pas reconduits au sein de la commission.

M. Mauro Carpita est à nouveau élu comme suppléant.

La Commission de gestion et finances pour la législature 2026-2031 est ainsi composée de **MM.** :

- **Johan Bakkers,**
- **Damien Degrange,**
- **Cyril Gummy,**
- **Simon Pilloud,**
- **et Michael Schmutz.**

M. Mauro Carpita est reconduit comme suppléant.

7.2 Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes

Cette commission est composée actuellement des 4 membres suivants, nommés pour la durée de la législature : Mmes Christiane Berney, Marta Mizraji, Annette Mühlestein et M. Christian Calame.

La Présidente relève que **M. Christian Calame**, ayant été élu syndic de la commune, son siège au sein de la commission est devenu vacant. Elle précise également que **Mme Marta Mizraji** a fait part de sa décision de ne pas poursuivre son engagement au sein de cette commission.

La Présidente invite les personnes intéressées à se porter candidates. **Mmes Françoise Schenk et Denise Dafflon** font acte de candidature. Aucune autre candidature n'étant proposée, elles sont élues tacitement sous les applaudissements de l'assemblée.

La commission communale de recours en matière d'impôts et de taxe est pour la législature 2026-2031 est ainsi composée des membres suivants :

- **Mme Denise Dafflon**
- **Mme Annette Mühlestein Gerber**
- **Mme Françoise Schenk**

Pour le siège demeurant vacant, il est décidé de reprendre cet objet lors de la prochaine séance du Conseil général afin de compléter la composition de la commission.

7.3 Commission d'urbanisme du CG Chamblon

La Présidente rappelle qu'il est souhaitable que cette commission soit composée de conseillères et conseillers issus des différents quartiers de la commune.

Cette commission est composée actuellement des 7 membres suivants, nommés pour la durée de la législature : **M. Joachim Baert** (Président), **Mmes Brigitte Affolter, Christiane Berney, MM. Pierre Denervaud, Jérôme Holzer, Sébastien Tondini, Jean-Pierre Zimmerli**

La Présidente précise que **M. Joachim Baert** a fait parvenir sa démission et que son siège est dès lors vacant.

Mmes Brigitte Affolter, Christiane Berney, MM. Pierre Denervaud, Jérôme Holzer et Jean-Pierre Zimmerli étant absents, leurs sièges sont dès lors vacants.

M. Sébastien Tondini fait part de sa volonté de poursuivre son engagement au sein de la commission.

Conformément aux statuts de la commission d'urbanisme, celle-ci est composée de cinq membres et de deux membres suppléants. Six sièges étant à pourvoir, la Présidente invite les conseillères et conseillers intéressés à présenter leurs candidatures.

Mme Fabienne Leimer ainsi que **MM. Blaise Nicole, Denis Solioz et Fabrice Delacrétaz** font acte de candidature. Aucune autre candidature n'étant proposée, ils sont élus tacitement membres de la Commission d'urbanisme, sous les applaudissements de l'assemblée.

La commission d'urbanisme du Conseil général de Chamblon pour la législature 2026-2031 est ainsi composée de :

- **M. Fabrice Delacrétaz**
- **Mme Fabienne Leimer**
- **M. Blaise Nicole**
- **M. Denis Leuba**
- **M. Sébastien Tondini**

Les deux postes de membres suppléants n'ayant pas été pourvus lors de cette séance, leur mise en candidature sera reconduite lors de la prochaine séance du Conseil général.

8. Nomination des délégués aux associations intercommunales et autres représentations

8.1 Commission Consultative Intercommunale (CCI) AggloY

La Présidente rappelle que le Conseil général est représenté au sein de la Commission consultative intercommunale AGGLOY, pour laquelle trois sièges sont attribués à la Commune de Chamblon.

Durant la législature écoulée, la commune était représentée par Mme Lise Hofmann, MM. Pierre Dénervaud et Jérôme Holzer.

MM. Pierre Dénervaud et Jérôme Holzer étant absents, leurs postes demeurent vacants.

Mme Lise Hofmann fait part de sa disponibilité pour poursuivre son mandat de délégué au sein de la Commission consultative intercommunale AGGLOY. L'assemblée marque son accord.

Deux sièges restant à pourvoir, la Présidente invite les personnes intéressées à se porter candidates. **Mmes Florence Jaton Sansonnens et Maria Valente** font acte de candidature. Aucune autre candidature n'étant proposée, elles sont élues tacitement sous les applaudissements de l'assemblée.

La représentation de la Commune de Chamblon au sein de la Commission consultative intercommunale AGGLOY pour la législature 2026-2031 est ainsi composée de :

- **Mme Lise Hofmann,**
- **Mme Florence Jaton Sansonnens**
- **Mme Maria Valente.**

La Présidente constate que le Conseil général a ainsi procédé à la constitution de son Bureau, à la nomination des commissions permanentes ainsi qu'à la désignation des représentants de la commune au sein des différentes instances intercommunales.

Elle remercie sincèrement l'ensemble des personnes qui ont accepté de s'engager dans ces différentes fonctions. Il souligne que la qualité des institutions communales repose sur l'implication de chacune et chacun et se réjouit de pouvoir compter sur leur engagement au cours de la nouvelle législature.

La Présidente relève que cette nouvelle législature s'ouvre dans un contexte de renouvellement important des autorités communales. Elle souligne la complémentarité entre expérience et renouveau et exprime sa confiance dans la capacité des autorités communales à poursuivre leur collaboration au service de la collectivité.

8. Divers

Le point "Divers" ne donne lieu à aucune remarque ni discussion.

Prochain Conseil général : lundi 22 juin 2026 à 19h30

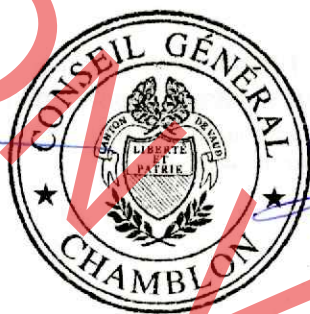
La Présidente se réjouit de retrouver les membres du Conseil général au moins aussi nombreux à la prochaine séance, les remercie pour leur participation et leur souhaite une bonne fin de soirée

La séance est levée à 21h27.

La Présidente

La Secrétaire

Lise Hofmann



Zoé Collet